

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 3 février 2021

DELIBERATION

2021/15 - ATELIER DES SAGES DU LABO CITOYEN / ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR.

Par délibérations n°2020/70 du Conseil Communal de Lomme du 9 décembre 2020 et n°20/438 du Conseil Municipal de Lille du 11 décembre 2020, il a été décidé la création de l'Atelier des sages en qualité d'instance du Labo citoyen.

Attachée au principe de démocratie locale et de participation active de tous les habitants, la Ville de Lomme avait mis en place, lors du mandat 2014-2020, un Conseil des Sages. Celui-ci a cessé d'exister en mars 2020 car il était lié au mandat municipal. Cependant afin de poursuivre ce travail d'échange des seniors, il a été décidé de créer l'Atelier des Sages.

Afin de préciser le cadre de l'implication de chaque membre et les principes de fonctionnement de cette nouvelle instance, il est nécessaire de les fixer au travers d'un règlement intérieur.

Le Conseil Communal, après avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le règlement intérieur de l'atelier des sages ci-annexé.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : M. DHELIN – Mme DELEPLANQUE – Mme ROBIN – M. LEROY (pouvoir)

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme